

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS se paient d'avance. BUREAU DU JOURNAL. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 3. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Paris, Monsempron-Libos, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, etc. Columns include destination, omnibus, poste mixte, and omnibus mixte times.

Cahors, le 6 Août 1874

L'Assemblée nationale continue à voter le budget. Ses travaux doivent être suspendus jusqu'au 30 novembre, au moment où paraît notre journal.

Il est impossible de ne pas constater que, malgré les violences et l'agitation des dernières séances, l'opinion publique manifeste une grande confiance dans l'avenir, grâce au maréchal Mac-Mahon.

Le langage qu'ont tenu depuis plusieurs jours les journaux de la gauche peut étonner ceux qui n'ont pas suivi le développement des idées politiques professées par ce parti au sujet des intérêts diplomatiques de notre pays.

Dans un remarquable article, le Français fait observer que voilà quinze ans, pour ne pas remonter plus haut, que le parti républicain a adopté un certain nombre de thèses absolument erronées, en contradiction formelle avec les données de l'histoire, essentiellement funestes à la grandeur et à l'indépendance de la France.

Est-ce qu'avant et après Sadowa nous n'avons pas vu les organes de la démocratie révolutionnaire dénoncer l'Eglise catholique, les « jésuites », le « cléricisme » et les « ultramontains » comme le seul ou du moins le principal danger dont la diplomatie française dût se préoccuper ?

Le Français rappelle que M. Thiers, élevant en vain la voix, pour conjurer les politiques du Palais-Royal et de la rue Chauchat de moins s'effrayer du maintien du pouvoir temporel à Rome que de l'avènement d'une puissance formidable au centre de l'Europe !

tissements de M. Thiers que l'unité catholique était plus redoutable que l'unité italienne ou l'unité allemande.

M. About écrivait la Question romaine, et tous les journaux du parti semblaient d'accord pour détourner l'attention du pays des dangers véritables et le préoccuper des dangers chimériques.

Le Français conclut ainsi :

Il semble qu'après les cruelles leçons que les événements de 1870 ont infligées à ces diplomates à courte vue, à ces politiques aveuglés par l'esprit de secte, ils devraient être aujourd'hui moins arrogants. Il n'en est rien. Ce sont leurs détestables doctrines qui ont servi d'arguments à nos pires adversaires ?

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Dans son discours du 29 juillet, M. Depeyre s'était félicité de voir l'union conservatrice rétablie par les derniers votes de l'Assemblée, et il avait exprimé l'espoir que les lois constitutionnelles, nécessaires à l'organisation du septennat, pourraient être votées après les vacances.

Le journal l'Union, qui décidément devrait s'appeler d'un autre nom, a refusé de voir dans les déclarations de l'ancien garde des sceaux l'expression des sentiments de la droite royaliste. Si l'on objecte que les légitimistes ont participé à l'engagement pris par l'Assemblée et formulé dans la loi du 13 mars 1873 de statuer sur les lois constitutionnelles, l'Union répond : « Ils statueront sur ces lois mais en les repoussant ; ils proposeront la monarchie, qui est l'unique instrument de salut ; quant à l'organisation du septennat, ils ne doivent, ils ne peuvent pas l'accepter. »

L'Union va plus loin encore ; elle exclut des rangs des royalistes M. Depeyre et M. de Comont, le ministre actuel de l'instruction publique. En même temps elle déclare que le gouvernement du maréchal pourra se repentir de n'avoir pas donné à l'extrême droite, dans les conseils du pouvoir, la part d'influence qui lui revenait.

ment et simplement la monarchie, l'Union prophétise leur insuccès et les menace, en outre, des malédictions de la France.

On croit rêver en lisant ces étranges articles dans lesquels l'organe d'une petite minorité prend un ton comminatoire et parle comme s'il lui appartenait de dicter des lois au pays. Quelques irréconciliables pourront suivre les inspirations du journal-oracle. Mais puisque l'on fait appel à la réflexion, nous verrons si ce conseil ne portera pas, même dans les rangs de l'extrême droite, des fruits autres que ceux qu'attend l'Union, et si des esprits sensés, des hommes dévoués à leur pays, parce qu'il ne leur aura pas été donné de réaliser le régime de leur choix, s'attacheront à rendre tout gouvernement impossible et à créer des difficultés dont le radicalisme ou l'empire pourraient seuls profiter.

Tandis que l'Union, au moment où l'accord est en voie de se rétablir entre les divers groupes conservateurs, élève son drapeau séparatiste et pousse de toutes ses forces à la division, l'Univers, de son côté, prenant texte de la rumeur qui empêche M. Brisson de dormir, à savoir que des pourparlers allaient être renoués en vue d'une restauration monarchique, trace d'avance la voie à suivre pour écarter les équivoques et assurer le succès de ces nouveaux efforts. Il accuse les parlementaires de n'avoir pas voulu sincèrement la royauté, l'an dernier ; il reproche aux princes d'Orléans de « n'avoir rien trouvé à dire depuis l'entrevue de Frohsdorff » et déclare que les négociations n'auront rien de sérieux tant que les parlementaires « viseront à légitimer la révolution. »

Nous ne comprenons pas très-bien le but de cet article. Pour nous et pour la grande majorité de ceux auxquels s'adresse l'Univers, le septennat est une réalité. Le pouvoir exécutif étant pour plus de six ans encore entre les mains du maréchal de Mac-Mahon, quel intérêt y aurait-il à agiter des questions, qui ne pourraient aboutir à aucun résultat politique ? Il n'y a qu'une question réellement à l'ordre du jour : l'organisation du septennat. Pendant et après les vacances, la situation sera ce qu'elle est aujourd'hui, sauf que, lorsque tout le monde sera bien convaincu de l'impossibilité de faire autre chose, bien des gens se résigneront et en prendront leur parti.

Les journaux de l'extrême droite ne parviendront point à inquiéter l'esprit public ; nous traversons un courant d'irrésistible confiance, dont le point de départ a été l'attitude très nette prise par le maréchal-président. Tout ce qui va contre ce courant est vain, au moins en ce qui concerne la politique intérieure.

Presse

L'attitude de la diplomatie anglaise est actuellement curieuse à étudier. Le ministère tory semble vouloir prendre aux affaires du continent une part plus active que l'ancienne administration. Toutefois, il ne précise pas encore d'une manière formelle son opinion sur les principales questions à l'ordre du jour en Europe. Il est évident que son intention est de conserver des rapports amicaux avec toutes les puissances, mais qu'il veut travailler en même temps à la consolidation de la paix générale qui est pour l'Angleterre un intérêt essentiel. M. Disraeli a eu raison de le dire :

le gouvernement de la reine reçoit de toutes les puissances de l'Europe et de l'Amérique des témoignages d'amitié qui attestent l'importance de son rôle et de l'influence qu'elle peut exercer au dehors. Nous sommes convaincus qu'elle n'en fera jamais usage que pour le maintien de la paix, et nous, qui n'avons pas d'autre objectif nous ne pouvons voir qu'avec satisfaction le cabinet de Londres disposé à sortir de l'abstention systématique, quelquefois malveillante pour nous, et de la réserve exagérée que s'était imposée le précédent ministère.

Sans doute, le gouvernement britannique n'a pas eu encore l'occasion d'appliquer les principes que formule M. Disraeli et lord Derby, mais il se pourrait que, dans un temps plus ou moins éloigné, on vit se produire des crises dans lesquelles cette politique de modération, de justice, de respect aux traités, pourrait s'exercer utilement. L'effacement de l'Angleterre dans le concert européen était un danger pour le repos du monde et pour l'équilibre général. A une époque où les passions sont si violemment excitées et où les questions politiques se compliquent de questions religieuses, il est bon de voir se former une opinion publique européenne qui ait pour ainsi dire sa sanction dans l'accord des grandes puissances.

Le temps n'est plus, hélas ! où la France cherchait à jouer le rôle prépondérant et à faire prévaloir les combinaisons de son choix. Le recueillement plein de calme et de dignité qu'elle s'est désormais prescrit à elle-même comme une ligne invariable de conduite, ne lui permet ni de prendre l'initiative pour résoudre les grands problèmes européens, ni d'aller au-devant des responsabilités spéciales. Elle se place purement et simplement sur le terrain du droit. Fidèle aux stipulations internationales, elle ne s'attache qu'aux idées d'apaisement et de conciliation.

C'est ainsi que dans les affaires d'Espagne elle ne recherche pour elle-même aucune influence exclusive et admet avec toutes ses conséquences le principe de non-intervention. Elle tient essentiellement à ce que sa diplomatie ne s'isole pas des autres cabinets et à concorder en toute occasion ses démarches avec celles des autres grandes puissances.

En ce qui touche la reconnaissance du gouvernement espagnol, elle ne fera que ce que feront les différentes cours de l'Europe sur les résolutions desquelles elle entend ne peser en aucune manière. Si des questions de droit maritime venaient à se poser, la France tiendrait également à se concerter avec les autres puissances et spécialement avec l'Angleterre, pour apprécier avec calme et avec autorité les incidents qui pourraient naître. Quant à la guerre civile dont l'Espagne est le théâtre, la France n'a nullement à y intervenir, et la réserve qu'elle s'impose à cet égard n'est qu'un hommage rendu aux légitimes susceptibilités du patriotisme espagnol.

Les idées exprimées récemment par les ministres anglais n'ont donc rien que de conforme au programme correct et essentiellement pacifique de la France. Une nation qui, comme la nôtre, ne cherche qu'à remplir avec une noble modestie ses devoirs vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis d'elle-même, ne peut envisager qu'avec satisfaction des doctrines semblables à celles dont le cabinet de Londres tient à honneur d'être l'interprète.

Patrie.

La gauche extrême a donné encore une fois le signal d'une scène honteuse pour elle et pour la Chambre.

Les journaux des gauches vont prétendre, sans doute, que la première faute en est au député qui s'était écrié : « La République a péri sous le mépris public ; » mais c'est là une vaine prétention et une accusation vaine. Comme l'a très bien fait observer M. Buffet, on a le droit de juger l'existence ou la mort d'un gouvernement, être collectif et impersonnel, surtout quand ce gouvernement s'appelle la République et qu'on n'y adjoint aucun nom propre ; mais on n'a pas le droit, comme l'a fait hier M. Schœlcher, de dire en face à un collègue : « Vous en avez menti. » L'impolitesse ou, si l'on veut, la grossièreté républicaine elle-même a ses limites.

Et d'ailleurs M. Schœlcher a beau crier à M. Galloni d'Istria et à M. de Gavardie : « Vous en avez menti. » il n'en est pas moins certain que ces messieurs ont dit toute la vérité et rien que la vérité. La première République est tombée, il est vrai, plutôt encore sous le poids de ses crimes que sous le mépris public ; mais est-ce que la République de 1848 n'a pas été ridicule à sa naissance, scandaleuse pendant sa courte existence, et méprisée à son lit de mort ? Est-ce que le cri de la France, nommant, en février 1871 les députés les plus hostiles qu'on ait pu trouver au détestable régime, est-ce que ce cri n'a pas été le cri du mépris public ? C'est de l'histoire, messieurs les radicaux, et de l'histoire d'hier.

Le scandale a eu pour heureux résultat de nous montrer que les conservateurs se réunissent, peuvent s'entendre et se serrer immédiatement les uns autour des autres quand il s'agit de tenir tête aux radicaux, à leurs injures et à leurs folies. M. Galloni d'Istria est bonapartiste. Or, légitimistes, orléanistes ; ministres, extrême droite, droite, centre droit, tout le monde s'est serré autour de lui, l'a chaudement félicité et fermement soutenu. On le voit, l'alliance des gens d'ordre peut retrouver au besoin contre les anarchistes sa solidité et sa vigueur.

Français.

Les chapitres 33, 34 et 35 du budget de l'instruction publique, relatifs aux instituteurs, avaient été réservés pour attendre le rapport de la commission sur l'instruction primaire. On sait que cette commission, dont l'évêque d'Orléans est le président et M. Ernoul le rapporteur, proposait d'améliorer immédiatement la pension de retraite des instituteurs et d'augmenter leur traitement au moyen d'un quatrième centime extraordinaire voté sur le budget des communes et sur celui des départements. La dépense totale devait s'élever à la somme de 7,400,000 francs.

Personne n'a méconnu la nécessité, l'urgence de s'occuper activement du sort des instituteurs, et plein hommage a été rendu à ces modestes et méritants serviteurs du pays. Mais le ministre des finances, le président et le rapporteur de la commission du budget ont tout à tour fait observer que le projet de loi commandait une étude beaucoup plus longue et beaucoup plus attentive : il pouvait arriver, en effet, que le quatrième centime communal et le quatrième centime départemental, purement facultatifs d'ailleurs, fussent insuffisants à couvrir la dépense prévue, et, dans ce cas, ce serait le Trésor qui devrait supporter, en partie au moins, les charges de la mesure proposée. Cette question était trop grave, a dit M. Mathieu-Bodet, pour qu'on la décidât à l'improviste, et M. Raudot a soutenu qu'il était impossible, à la veille de la prorogation, de s'exposer à un remaniement du budget des dépenses et, par cela même, du budget des recettes.

La cause des instituteurs a été plaidée par M. Ernoul avec une éloquence chaleureuse et un talent des plus sympathiques à l'Assemblée. L'honorable rapporteur a montré ces milliers de familles qui attendent, depuis bien des années, hélas ! l'effet des promesses qu'on leur a faites et des engagements moraux qu'on a pris à leur égard. Il a mis en lumière les services quotidiens, incessants, rendus par les instituteurs, leur dévouement, leur abnégation, et, en regard, leurs besoins, leurs souffrances et le peu de soulagement que ces souffrances et ces besoins rencontrent encore aujourd'hui dans la sollicitude de l'Etat. En présence de cette situation si digne d'intérêt, qui pourrait douter, a dit l'honorable M. Ernoul, que les communes et les départements, qui profitent si largement des bienfaits de l'instruction primaire, ne s'empressent d'ac-

cepter une dépense justifiée par tant de considérations légitimes ? Le Trésor ne devant, en réalité, supporter aucune charge nouvelle, l'orateur a donc demandé que les propositions de la commission sur l'instruction primaire fussent discutées à la séance du lendemain. Mais les appréhensions budgétaires de M. le ministre des finances l'ont emporté sur les efforts de M. Ernoul, et il a été décidé que le projet de loi prendrait la suite de l'ordre du jour.

C'est un ajournement après les vacances parlementaires : nous ne saurions trop explorer cet ajournement, s'il ne résultait des déclarations portées à la tribune que la loi ne subira plus de nouveaux retards, et qu'au mois de décembre on fera même pour les instituteurs beaucoup plus qu'on n'aurait pu faire en ce moment. Non-seulement l'amélioration de leur traitement sera votée alors sans difficulté, mais, en ce qui concerne la pension de retraite, M. Mathieu-Bodet a déclaré que les instituteurs seraient compris dans le projet de loi en cours d'élaboration sur les pensions civiles et que ce projet leur attribuerait des avantages supérieurs à ceux qui étaient proposés par la commission.

Espagne.

On prépare en ce moment, au ministère des affaires étrangères, une longue note qui répondra, croyons-nous, d'une façon péremptoire aux accusations dirigées contre la partialité des autorités françaises à l'égard des carlistes, par les journaux allemands et par certaines feuilles françaises auxquelles l'esprit de parti fait oublier tout patriotisme et toute prudence.

Un fait curieux, si l'on parvient à l'établir : On assure qu'il résulte de certaines révélations qu'une partie des armes et des munitions dont les carlistes se servent actuellement auraient été fournies par des armateurs d'Allemagne. On sait qu'il existe actuellement en Allemagne un stock considérable d'armes de tous calibres et de tous modèles que le commerce cherche à écouler.

La Gazette de l'Allemagne du Nord apprend que l'envoi d'une escadre allemande sur les côtes d'Espagne n'est motivé que par l'appréhension des dangers auxquels pourraient être exposées la vie et la propriété des nationaux allemands résidant en Espagne, et par le désir de faire disparaître cette appréhension. Le commandant de l'escadre a reçu des instructions dans ce sens.

Chronique locale

et méridionale.

Souscription en faveur des victimes de l'orage du 21 juin.

M. le comte d'Armagnac, 100 fr. ; M. le vicomte d'Armagnac 400 fr. ; M. Calmon député, 100 fr. ; Canton de Cahors (sud), 4,357 95. ; Cahors (nord), 300 50. ; Castelnau-Montriat, 529 fr. ; Catus, 470 75. ; Labenque 415 85. ; Lauzès, 371 10. ; Limogne, 621 90. ; Luzech 688 fr. ; Montcuq, 362 50. ; Puy-l'Évêque 72 fr. ; St-Géry 259 fr. 75 cent. ; Figeac (ouest) 475 fr. ; Figeac (est) 229 fr. 90 c. ; Bretenoux 282 fr. 25 c. ; Cajarc 303 fr. 75 cent. ; Gorse 202 fr. 50 c. ; Lacapelle-Marival 726 fr. 55 c. ; Livernon 437 fr. 50 c. ; St-Céré 689 fr. 30 c. ; Gramat 791 fr. ; Labastide-Murat 284 francs 50. ; Martel, 350 fr. ; Payrac, 66 fr. ; St-Germain, 431 45. ; Souillac, 255 50. ; Vayrac, 170 50. Total au 6 août 1874 44,145 francs.

L'Orphéon de Cahors doit se rendre à Périgueux, vers la fin du mois d'août, pour prendre part au concours organisé par la municipalité de cette ville. Avant cette époque, nos jeunes compatriotes se feront entendre au milieu de nous le samedi, 15 août, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Théâtre ; nous pourrons applaudir à leurs efforts et constater leurs progrès. Pour donner plus d'attrait et de variété à cette fête musicale, le Concert sera suivi d'une tombola. Chacun des auditeurs pourra voir le sort lui attribuer les lots les plus variés, choisis avec goût et d'une valeur relativement importante. Tous ceux qui ont le désir de s'occuper utilement de la jeunesse de notre pays, de l'encourager dans ses divertissements honnêtes et moralisateurs, voudront, nous n'en doutons pas, assister à ce Concert, se procurer

un grand nombre de billets pour la tombola, dont les produits permettront de compléter la somme nécessaire à l'Orphéon pour couvrir les frais de son déplacement à raison du Concours de Périgueux. Ils hésiteront d'autant moins à le faire que la municipalité, engagée dans des dépenses considérables pour le casernement, ne peut, cette année, donner à notre Société chorale aucune des subventions qu'elle lui avait accordées pour les concours précédents.

L'ouverture de la chasse dans le département du Lot est fixée au 16 août.

Un cours de révision sera ouvert au Lycée de Cahors, du 15 août au 15 septembre, pour les élèves de 5^e et de 6^e, de 9 à 11 h. ; pour les élèves de 4^e et 3^e, de 2 à 4 h., par M. Jobez. De 8 à 11 h., pour les élèves de 8^e et 7^e, enseignement spécial, par M. Simon.

Pour les renseignements, s'adresser au concierge du Lycée.

On lit dans le Messenger de Toulouse :

Les insectes ont juré notre perte. Après le *phylloxera vastatrix* qui ravage la vigne, voici venir un nouveau parasite qui a des liens de parenté avec l'*acarus* qui se trouve dans la poussière du vieux fromage.

L'*acarus tabagicus* a été découvert dans les séchoirs des manufactures de tabac. M. le docteur J. Jouglu a présenté à la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse un spécimen de ces parasites d'un nouveau genre.

Un fumeur a naguère apporté dans nos bureaux un cigare littéralement réduit en poussière intérieurement. Nous sommes heureux de mettre sur le compte de l'*acarus tabagicus* le mauvais état de certains cigares. Nous faisons donc amende honorable à la Manufacture des tabacs, que nous avions accusée au premier abord. Espérons qu'une prime sera offerte à l'inventeur du meilleur système pour combattre l'*acarus tabagicus*.

M. Borelly vient de découvrir à l'Observatoire de Marseille, dans la nuit du 26 au 27 juillet, une nouvelle comète. D'après le télégramme reçu à l'Observatoire de Paris, cette comète serait assez belle et se trouverait au Nord-Ouest à droite de la Grande-Ourse.

On lit dans l'Union nationale de Montpellier :

« On parle depuis hier, d'un crime épouvantable qui aurait été commis à Frontignan. Nous donnons, sous toutes réserves, les détails qui nous parviennent sur cet événement.

« Il y a quelques jours, un agent de police rencontrait, dans une des rues de Frontignan, un enfant couvert de sang et pleurant à chaudes larmes.

« L'agent s'arrêta et interrogea l'enfant ; celui-ci lui raconta aussitôt que son père, italien d'origine, venait de le rouer de coups ; qu'il lui avait même fait, avec un couteau, les blessures qu'il montra. L'affaire devenait grave.

« L'agent conduisit chez le commissaire de police l'enfant qui déclara alors, que si son père le maltraitait ainsi, c'est qu'il avait été témoin de deux crimes affreux que son père avait commis.

« Pressé de questions, il dut raconter qu'il avait vu son père tuant un de ses oncles et son grand-père avec des poignards et des pistolets que l'on trouverait cachés dans un endroit qu'il indiqua.

« Le commissaire, assisté de deux agents, se rendit aussitôt au domicile de cet italien et découvrit, à l'endroit indiqué, les armes dont lui avait parlé l'enfant.

« Télégraphier au procureur de la République fut l'affaire d'un instant ; la réponse ne se fit pas longtemps attendre. Le soir même le prévenu était mis en état d'arrestation et conduit à Montpellier.

« On instruit actuellement l'affaire. Y a-t-il du vrai dans ce récit fait par l'enfant ? C'est ce que l'enquête, commencée déjà, nous dira bientôt. »

On lit dans le Courrier de Bayonne :

« Le bétail à cornes, dans certaines parties des Landes est, depuis quelques mois, décimé par une épidémie dont on ne connaît pas le caractère ; la bête meurt foudroyée, sans avoir donné des signes de souffrance. Un seul propriétaire a perdu par le fait de cette épidémie, plus de 60

têtes en un an. Il serait bon que l'administration chargée des vétérinaires de reconnaître la nature du mal et d'en rechercher le remède.

« Une épidémie sévit également sur la volaille de nos environs et notamment à Saint-Léon. Un seul propriétaire, M. J.-B. Lassus, à l'Estanquet, a perdu 74 poules dans l'intervalle de douze jours. La bête atteinte meurt instantanément. »

Bourse de Paris.

Paris, 6 août 1874.

Rente 3 p. %	62,75
— 4 1/2 p. %	91,00
— 5 p. %	98,27 1/2

Avis au Public.

Le vendredi, 21 août prochain à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées des travaux à exécuter pour l'amélioration du bief de Frontenac et pour la restauration et l'étalement du barrage de St-Cirq-Lapopie.

Les travaux sont évalués à, SAVOIR : Amélioration du bief de Frontenac, y compris une somme à valoir de 10,940 fr. 83 c. pour dépenses imprévues..... 127,000 fr.

Restauration et étalement du barrage de St-Cirq-Lapopie, y compris une somme à valoir de 4,144 fr. 87 c. pour dépenses imprévues..... 30,000 fr.

Le cautionnement est fixé à... pour les travaux de Frontenac... 3,900 fr. pour les travaux de St-Cirq-Lapopie... 900 fr.

Chaque entreprise fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionnée séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Ce matin a eu lieu la distribution des prix aux élèves du Lycée, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Cahors.

Sur l'estrade on voyait, à côté de M. le Préfet, M. l'Inspecteur d'Académie, les membres du bureau du Lycée, les chefs des diverses administrations, beaucoup de membres de la magistrature, du clergé et de l'armée.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Baudel, professeur de troisième. Ce discours, qui a été très goûté, est une page d'histoire locale. Nous sommes heureux de le reproduire.

CHERS ÉLÈVES,

Vous avez entendu l'année dernière un de vos maîtres les plus autorisés (*) vous retracer l'histoire de l'Université de Cahors. Opposant avec une éloquente tristesse le passé au présent, il vous a dit combien, pendant une période de plus de quatre siècles, l'enseignement supérieur avait été florissant dans cette cité, et comment les fécondes institutions d'un grand pontife et la prospérité d'une province avaient été sacrifiées aux intrigues d'un parlement, au caprice d'un souverain.

J'essaierai de vous montrer aujourd'hui que l'enseignement secondaire n'y a pas jeté un moins brillant éclat.

Nous allons remonter aux origines de cette maison, et étudier rapidement ensemble les phases diverses qu'elle a traversées, les transformations qu'elle a subies avant de devenir ce Lycée où l'on s'efforce de faire de vous des Français et des Chrétiens. Nous rendrons ainsi un pieux hommage à la mémoire de nos pères et de nos prédécesseurs, et nous paierons un juste tribut d'éloges aux magistrats et aux habitants de cette ville pour l'intérêt qu'ils ont toujours porté à l'éducation de la jeunesse.

D'ailleurs, surtout à des époques troublées comme la nôtre, il est bon de se reporter quelquefois vers le passé. On y trouve d'utiles leçons, et aux heures de défaillance, de précieux encouragements. Comme l'a dit un illustre orateur (**), « le temps présent est toujours chargé des misères de notre nature ; le passé nous transmet » principalement ce qu'elle a de noble et de » fort, car c'est ce qui résiste à l'épreuve des » siècles. »

Cahors a possédé de tout temps des écoles célèbres. Je ne vous parlerai pas de ces âges recueillis

(*) M. Arnould, professeur de Seconde, (**) M. Guizot.

où le fameux Exupère y enseignait l'éloquence, ni même de ces écoles épiscopales où l'on s'attachait à former des clercs. Elles ont rendu d'incontestables services, mais les détails nous manquent; nous en serions réduits aux conjectures. On n'a de renseignements certains qu'à partir du XIII^e siècle.

A cette époque, en 1252, un prélat éclairé et ami des lettres, Barthélemy de Roux, érigea en dignité de son église Cathédrale, l'office de Maître des écoles, Ecolâtre ou Capiscol, et donna à ce dignitaire nouveau le pouvoir d'approuver et de choisir les régents de grammaire. Il y avait donc à ce moment une sorte de collège. L'historien de nos évêques, Guillaume de Lacroix, le dit en termes fort explicites et il ajoute qu'en 1288 Raymond de Cornil assura au Maître des écoles les revenus de la riche église de Piquoques.

Lors de la formation de l'Université, l'Ecolâtre prit le nom de Chancelier et eut sous sa direction non-seulement cette institution récente, mais aussi tous les collèges qui y furent attachés.

Ils étaient d'abord au nombre de trois : le collège de St-Nicolas de Pélegrin, fondé en 1368 par Raymond de Pélegrin, archevêque de Cahors, pour l'entretien et l'instruction de treize pauvres écoliers; celui de Rhodéz, érigé en 1371, qui porta le nom de son fondateur, Bernard de Ruthena, archevêque de Naples, et où quinze boursiers apprenaient pendant cinq ans la grammaire et la logique; et celui de St-Michel, établi en 1473, pour huit élèves, par Jean Rubé, archevêque de Tournes.

Il y avait en outre des fondations particulières. Les chanoines réguliers de la réforme de Chancelade devaient entretenir deux étudiants de Salviac; le chapelain de la Rozière en avait trois à sa charge, et les prêtres de St-Lazare élevaient aussi douze jeunes gens. (*)

Mais longtemps avant ces trois dernières fondations, sur la demande des consuls de Cahors, toujours soucieux des intérêts publics, les Etats du Quercy avaient donné une forme plus régulière aux anciennes écoles de la ville. L'heure était propice. Les guerres d'Italie venaient d'amener ce grand mouvement artistique et littéraire qu'on a si heureusement appelé la Renaissance. Secondés par la puissante invention de Gutenberg, dignes successeurs des Chalcoldyle et des Lascaris, les Budé, les Daurat, les Scaliger, les Turnèbe, les Casaubon, les Estienne rendaient populaires les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome. L'antiquité, surtout l'antiquité grecque, avait été jusqu'alors fort négligée. *Græcum est, non legitur*, disaient dans leur dédaigneuse ignorance les détracteurs de la langue d'Homère et de Platon. Mais tout à coup la France se sentit emportée par un élan irrésistible vers les lettres classiques, cette fleur exquise du beau et de l'honnête, cette nourriture délicate de tous les bons esprits. Une charmante princesse — les Précieuses n'étaient pas encore ridicules — cultiva avec autant de succès que d'ardeur ces études si dédaignées, et cet exemple parti de haut eut bientôt de nombreux imitateurs.

Obéissant à l'entraînement général, à ce besoin de connaître qui fut le principal caractère de cette curieuse époque et aux conseils du sage L'hôpital, Charles IX rendit en 1560 la fameuse ordonnance d'Orléans qui affectait à l'instruction gratuite des enfants de chaque ville épiscopale les revenus d'une prébende du chapitre. Dans beaucoup de villes, les chanoines firent une longue et opiniâtre résistance; les Parlements eurent souvent à intervenir. Malgré les difficultés qu'on leur suscita, les consuls de Cahors ne laissèrent pas échapper cette occasion de répandre la science dans leur cité; ils soutinrent énergiquement leurs droits, et grâce à leurs constants et courageux efforts, une transaction fut conclue le 29 décembre 1570. Le chapitre s'engagea à fournir une somme annuelle de 450 livres tournois pour l'entretien des régents du Collège que les consuls allaient faire construire au faubourg du Portail-Garrel.

C'est alors, mes jeunes amis, que furent jetés les fondements de cette maison, que furent élevés ces murs qui abritent votre adolescence et à l'ombre desquels depuis trois siècles, tant de générations sont venues puiser avec les trésors de l'éloquence et de la poésie ces grandes idées du juste, du vrai, du bon que le beau contient sous son enveloppe éternelle.

C'est une date mémorable dans l'histoire de l'éducation quercynoise. Ce Collège qu'on appela le Collège de l'institution de la jeunesse fut mis sous l'autorité des magistrats municipaux et du chancelier de l'Université qui durent le régler et le conduire à l'instar des collèges de l'Université de Paris.

Il devint bientôt prospère, malgré les guerres néfastes qui désolèrent la France pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, et dont notre ville eut tant à souffrir lors du siège mémorable qu'elle soutint en 1580 contre Henry de Navarre. Les boursiers de Pélegrin, de Rhodéz et de St-Michel venaient en suivre les cours. Cependant il était assez difficile de se procurer des maîtres, et pour remédier à ce mal, les consuls et l'évêque Simon Étienne de Popian résolurent de confier l'enseignement à une congrégation religieuse.

Ils s'adressèrent par l'intermédiaire du sénéchal Pons de Lauzières-Thémines à la Compagnie de Jésus; et par des lettres patentes du 10 novembre 1604, le roi la mit en possession du collège de Cahors qui fut doté de revenus considérables et de privilèges d'une haute importance. Le contrat définitif fut signé le 31 décembre de l'année suivante, en présence de l'Evêque et du Chapitre, par les Consuls et les Pères Gaspard Séguiran, Arnault Richard et Jean Molinier. Les Jésuites s'engagèrent à ouvrir cinq classes de lettres humaines, grecque et latine, et une classe de philosophie. On leur assura une rente de 5,000 livres tournois et on les installa dans le collège construit en 1570 auquel on ajouta, avec la permission de l'évêque, — je me sers ici des termes du contrat — l'église qui est joignante à la maison dudit collège et le bâtiment qui y est déjà fait avec le jardin qui est au fond de la basse-cour.

Pendant plus d'un siècle et demi, dans cet édifice même où nous sommes et qui est en grande partie leur œuvre, les disciples de St-Ignace instruisirent la jeunesse de cette contrée. Je ne vous ferai point l'éloge de leurs recteurs et de leurs professeurs. Des hommes comme les Montgaillard et les Gilles Lacarry n'ont pas besoin d'être loués. (*) La prospérité de cette maison où un arrêt royal du 8 août 1664 institua une seconde chaire de philosophie et où l'on compta souvent plus de 600 élèves dit assez combien ils savaient administrer et enseigner. D'ailleurs, par une heureuse coïncidence, ils en prirent possession au moment même où s'ouvrait le XVII^e siècle, cette époque féconde entre toutes, où l'idée de travail a été le mieux comprise et le mieux appliquée.

C'était, vous ne l'ignorez point, l'époque où les princes du sang ne dédaignaient pas de se mêler aux discussions de la Sorbonne, où les écoliers indociles lisaient à la dérobée des romans en grec, où tout ce qu'il y avait de considérable dans le pays passait par cette éducation forte qui trempe les caractères aussi bien que les esprits. Aucune gloire ne manquait alors à la France; son drapeau flottait partout victorieux, et pendant que ses généraux parcouraient l'Europe en triomphateurs, le monde subissait le pacifique empire de ses artistes et de ses écrivains.

Parmi ces généraux et ces littérateurs, nous trouvons des enfants du Quercy, des élèves de ce collège. L'histoire en parle avec honneur, nous les revendiquons avec orgueil.

Le lieutenant-général Georges de Guiscard, le brave Antoine de Thémines vinrent s'inspirer dans cette enceinte des exemples de la valeur antique; et je n'ai pas besoin de vous rappeler que l'auteur du Télémaque y passa une partie de sa jeunesse. Au-dessous de ce nom immortel qui semble nous envelopper et comme nous abriter sous sa gloire brillent encore d'autres noms. Il serait trop long de les tous énumérer: je vous citerai seulement le digne ami de Fénelon, le savant abbé de Fouillac dont la chronique pleine d'intérêt est malheureusement inédite, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, le jurisconsulte Dadine de Hauterive, les deux Gisbert dont les ouvrages de rhétorique sont longtemps restés classiques, et le poète Valet de Reganhac qui a su rendre les *Odes d'Horace* avec une élégante précision.

C'est un beau titre à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité que d'avoir formé de tels hommes. Au reste, vous savez que les jésuites, en s'attachant à constituer un enseignement en harmonie avec les besoins de la société contemporaine, en appliquant des méthodes nouvelles, en donnant plus d'extension à leur programme, avaient obtenu un rapide et légitime succès. Ils dirigeaient, sur les divers points de la France, plus de 600 établissements d'instruction. Aussi, quand ils furent expulsés, en 1762, eut-on dans beaucoup de villes de la peine à les remplacer, et le collège de Cahors aurait été peut-être fermé, si notre cité n'avait eu à sa tête quelques-uns de ces rares administrateurs qui se dévouent sans arrière-pensée au bien de leurs concitoyens, et voient dans les fonctions publiques, non pas des honneurs à briguer, mais de difficiles devoirs à remplir.

Le maire Desplas et les consuls adressèrent au roi Louis XV une touchante protestation. Après avoir dit combien leur collège était florissant et quels services il rendait aux provinces voisines, ils rappelaient en termes énergiques tout ce que leurs aïeux avaient fait pour la France. « Les citoyens de Cahors, disaient-ils, se souviennent toujours avec complaisance de la conduite de leurs ancêtres lors du fameux traité de Brétigny. Leur fidélité les porta à refuser leur consentement au roi même que les malheurs du temps obligeaient à céder la Guyenne à l'Anglais victorieux. Mais se voyant forcés de le donner, ils firent coucher dans leurs archives que le Roi quittait la ville, mais qu'elle ne quittait pas le Roi. »

C'étaient de nobles et fières paroles. Louis XV en fut ému; il ne voulut pas enlever à une ville qui

avait montré tant de patriotisme son plus grand élément de prospérité, et par des lettres patentes du 19 janvier 1765, le collège des jésuites fut érigé en collège royal. Le principal et les professeurs pouvaient être indifféremment prêtres ou laïques. Les revenus des prieurés de Craissac, d'Aujols et de Flaujac furent assurés au nouvel établissement. Plus tard même, en 1771, grâce aux efforts de l'abbé de Mauroux, député de la ville, un arrêt du Conseil réunit au collège royal les collèges de St-Michel et de Rhodéz. L'enseignement était gratuit, et une grande partie des revenus fut consacrée à la fondation de bourses de pensionnaires dont les titulaires étaient nommés par le conseil municipal. Sous la direction des Bonnassies, des Gérard Bessières, avec des régents comme Brunies, ce collège ne tarda pas à devenir aussi florissant que celui qui l'avait précédé, et s'il ne fournit pas à la France d'illustres écrivains (**), il lui donna d'éminents prélats et de vaillants défenseurs.

C'est là que vinrent s'initier à l'éloquence sacrée des évêques qui édifièrent par leur piété et illustrèrent par leurs lumières les églises d'Autun, de Lectoure et de Besançon; c'est là que vinrent apprendre le dévouement et l'amour de la patrie ces guerriers plus grands que les héros de Plutarque, Murat, Bessières, « que leurs seules actions peuvent louer, » le brave et malheureux Ramel dont nous avons trouvé le nom parmi ceux des treize boursiers que le conseil municipal élit dans sa séance du 12 décembre 1771, et cet autre général qu'on n'oubliera jamais au lycée de Cahors. Une voix éloquente et que vous aimiez à écouter (***) a déjà dignement célébré la vaillance et les vertus de Galdemar; mais vous m'accuseriez d'ingratitude, vous surtout qui profitez de ses libéralités, si en faisant l'histoire de cette maison, je négligeais de rendre un reconnaissant hommage au plus généreux de ses bienfaiteurs.

Pendant la Révolution, le collège eut une crise à traverser. Les prêtres séculiers qui le dirigeaient et que Mgr de Nicolay avait inutilement essayé en 1782 de remplacer par les Pères de l'Oratoire, ayant refusé de prêter serment à la Constitution, furent considérés comme démissionnaires. Déjà ébranlée par les secousses politiques, la prospérité de l'établissement ne tarda pas à se ressentir du départ de ces maîtres distingués. On trouve dans les archives municipales, en date du 16 prairial an II, de douloureux regrets sur cette décadence. On n'a pas de peine à se l'expliquer. Le temps n'était guère favorable à l'étude. Déchirée par les discordes intestines, menacée par l'étranger, la France avait plutôt besoin de soldats que d'érudits.

Cependant il se maintint jusqu'en 1795, jusqu'à l'organisation de l'École centrale qui fut inaugurée en grande pompe, au bruit du canon, le 11 pluviôse an IV, dans les bâtiments de l'ancien collège auxquels fut ajouté le couvent des Cordeliers.

Cette école a laissé dans notre contrée de brillants souvenirs. Des hommes dont le nom est resté justement célèbre: Ramel, Rouziès, Plessis, Agar qui devint dans la suite comte de Mosbourg, y formèrent de nombreux disciples, entre autres le savant auteur de la *Statistique du Lot*. En dépit de ces féconds résultats, en dépit du nombre de jeunes gens qui la fréquentaient, l'École centrale ne pouvait avoir qu'une durée éphémère. C'était un essai qui n'était pas sans grandeur; mais pour en assurer le succès, il aurait fallu plus d'expérience et de mesure.

Aussi, le 1^{er} mai 1802, sur le rapport de Fourcroy, l'instruction fut divisée en quatre séries: écoles primaires, écoles secondaires, lycées et écoles spéciales pour le droit et la médecine.

Pour reconstituer la société française qui venait de subir de si rudes épreuves, pour l'établir sur des bases solides, le premier consul commençait par rendre au pays ces autels et ces maisons d'éducation qui lui avait ravies une dictature matérialiste. Dans cette réorganisation générale, la patrie de Jean XXII, la capitale du Quercy, la vieille ville universitaire était menacée de perdre à la fois ses deux antiques gloires, son évêché et son collège. Les instances du maire Lagarde, les actives démarches de Murat les lui conservèrent, et le Lycée créé par un décret du 6 mai 1803, fut définitivement organisé le 6 octobre 1806.

Son histoire à partir de cette époque, vous la connaissez tous comme moi. Vous savez que des professeurs de renom y ont enseigné les sciences et les lettres. Lacoste, Berger, Saisset, Delestre (je ne parle que des morts) nous ont laissés des souvenirs que le temps n'effacera pas. Il en est encore deux que je tiens à vous citer: Rabasté, qui sous les apparences les plus simples et les plus modestes, cachait une profonde érudition et dont les travaux philologiques ont été à bon droit remarqués; Richard-Baudin, dont l'aimable talent

de poète a été souvent couronné par d'illustres académies. Ils ne sont plus, mais ceux qui ont eu le bonheur de les avoir pour maîtres n'ont pas oublié leurs soins affectueux, et je suis heureux de pouvoir payer en ce moment à leur mémoire vénérée un légitime tribut de reconnaissance et de regrets.

Quant aux jeunes gens qui s'y sont formés à l'amour du travail et de la science, je pourrais en les passant en revue vous nommer d'éminents juristes, d'éloquents orateurs, de vénérables ecclésiastiques, de savants ingénieurs, des dignitaires de l'Université.

Et combien d'autres sont tombés sur nos divers champs de bataille, martyrs obscurs de l'indépendance ou de la gloire nationale, qui avaient appris dans cette enceinte qu'il est beau de mourir pour son pays!

Mais jetez les yeux autour de vous! Ces magistrats, ces fonctionnaires, ces amis sympathiques qui viennent applaudir à vos succès et en rehausser l'éclat par leur présence, sont presque tous d'anciens élèves de ce Lycée. Pour me servir de la belle expression de Lucrèce, *vitali lampada tradunt*, ils vous transmettent le flambeau de la vie. Ne le laissez pas éteindre dans vos mains. Ils vous montrent où l'on peut arriver par la persévérance et le travail. Ne vous contentez pas de les admirer; imitez-les, car il importe de revenir aux males doctrines de nos pères. Gardons-nous de laisser périr leurs exemples.

La France à qui nous pouvions hier encore appliquer ces tristes paroles de Périclès « l'année a perdu son printemps, » sent enfin ses forces renaître et de nouveau voit autour d'elle « fleurir la jeunesse des cités (*). » Cependant elle n'a pas entièrement quitté ses voiles de deuil; et toujours mutilée, elle vous rappelle que vous n'aurez pas seulement à la servir, mais aussi à la consoler et à la relever. Vous êtes en effet, chers enfants, notre brillante espérance, et puisque en m'appelant à ce périlleux honneur de vous parler au nom de vos maîtres, on m'a donné droit de conseil, permettez-moi de vous dire en quelques mots, avant de terminer, ce que nous attendons de vous.

Plusieurs vont dire adieu à ces vieux murs où leur jeunesse s'est trempée en silence aux travaux de la pensée, où l'on a pour eux évoqué les souvenirs de tous les siècles et fait tous les jours éclater par mille images, retentir par mille voix ces grands noms d'Honneur, de Liberté et de Patrie. Fidèles à l'Université, à ses pures et sévères traditions, allez faire l'apprentissage de la vie. Conservant au fond de vos cœurs le culte du passé, marchez avec confiance à la conquête de l'avenir; allez dans cette société qui vous appelle, allez prendre votre poste, modeste ou brillant, mais qu'importe, s'il est utile, si c'est le poste du devoir. N'oubliez pas que vous n'occuperez dans le monde, à de rares exceptions près, que la place que vous y ferez votre mérite. Le temps n'est plus, il ne viendra pas, où la naissance dispensait de la valeur personnelle. Il ne suffit plus de venir de loin, il faut venir de haut. La vraie noblesse à présent, c'est l'illustration, et dans les sphères plus modestes, la bonne renommée. Jamais ne fut plus juste la définition de Cicéron: *Nihil est aliud nobilitas quam cognita virtus*. C'est par la vertu et le travail qu'on y arrive; c'est par eux que se sont élevés ces hommes distingués dont s'enorgueillit cette Maison; c'est par eux que vous serez à votre tour des citoyens utiles et honorés.

Et vous, qui viendrez encore, en grandissant auprès de nous, développer votre intelligence et fortifier votre âme par le commerce des grands génies, préparez-vous à de nouveaux efforts pendant ces jours de repos qu'une sage prévoyance vous accorde pour compléter par la douce éducation de la famille l'éducation virile que vous recevez ici. Pénétrez-vous bien du vrai sens de ces études littéraires qui vous sont imposées, et dont on vous demandera désormais, par une double série d'épreuves, un compte plus rigoureux. Elles n'ont pas seulement pour but de vous instruire, de former des esprits élégants et délicats, mais surtout de vous inspirer par le précepte et par l'exemple, ces sentiments de patriotisme et d'abnégation personnelle, ces croyances généreuses qui font l'homme dans l'acception la plus élevée du mot. En travaillant à bien penser, vous travaillerez à bien faire, à bien diriger votre vie.

Ce langage vous paraîtra peut-être bien austère pour un jour de fête, mais vos mères elles-mêmes vous diront que, dans le temps où nous sommes, vous ne sauriez trop tôt vous habituer aux sérieuses pensées.

Prenez donc en leur présence l'engagement de marcher d'un pas ferme dans la glorieuse voie que vous tracent vos aînés; promettez-leur de rester fidèles à ces saines traditions d'ordre et de discipline; et tous, tant que nous sommes, pour nous montrer dignes de nos aïeux, pour rendre à notre France meurtrie sa force et sa prospérité, pour conserver à ce Lycée sa vieille réputation, prenons

(*) Nous pourrions citer encore les PP. Mauléon, Imbert, Gré, Dumas, Fornelle, etc.

(**) Archives de la Préfecture du Lot.

(*) Il serait injuste cependant de ne pas mentionner Tréneuil, l'auteur de *Vallée*: Les Tombeaux de Saint-Denis, et Raymond de Verdun, ambassadeur en Suède, en Turquie et en Suisse, littérateur distingué, président de l'Académie de Lyon.

(**) M. Rihaud, ancien professeur du Lycée

(*) *Latæ pucrii urbes florere videmus.* — Virg. En.

pour devise la maxime de Septime Sévère : Laboremus !

Monsieur a pris ensuite la parole et dans une excellente et éloquente allocution, il a donné aux élèves et même aux parents les plus sages conseils. Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de le reproduire aujourd'hui ; nous le donnerons dans notre prochain numéro.

Voici les noms que nous avons le plus souvent entendus proclamer : Mathématiques élémentaires et préparatoires : Agar, Labie, Linol, lauréat du concours académique.

Notre pays attache avec raison une grande importance aux fêtes de l'agriculture. Aussi, je considère comme un honneur de représenter l'administration dans celle qui vient d'avoir lieu.

récolte. La présence des membres de la Société d'agriculture est le meilleur témoignage de l'intérêt qu'elle porte à vos travaux.

Aussi, je crois me rendre l'interprète de votre pensée, en remerciant les hommes expérimentés qui sont venus nous visiter. Leurs conseils et leurs efforts ne seront pas perdus. Ils resteront comme une semence féconde d'enseignements utiles.

C'est surtout dans ces fêtes agricoles que la France aime à affirmer ses forces. C'est dans ces luttes pacifiques qu'elle sait prouver au monde que, malgré ses malheurs et ses pertes, elle reste encore la contrée la plus riche, car elle est favorisée par la variété de ses cultures, et par l'ardeur de ses enfants à faire sortir par le travail, les trésors inépuisables que son sol renferme.

Ce n'est pas seulement dans les limites du département que se manifeste cette sollicitude ; elle prend en quelque sorte un caractère national, et c'est des hautes régions du pouvoir que viennent les marques les plus touchantes de sympathie.

C'est en votre nom, que je remercie notre bienfaitrice. C'est au nom des sinistrés que je lui témoigne une profonde reconnaissance. Un exemple venu de si haut était de nature à être imité. De nombreux bienfaiteurs se sont associés à cette œuvre de bienfaisance.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 5 août, 7 h. 40, soir. Assemblée nationale M. Caillaux dépose un projet déclarant d'utilité publique vingt lignes nouvelles concédées, à la Compagnie de Lyon.

Une proposition élevant de dix centimes les contributions directes, sauf les patentes, est combattue par M. Latrade. M. Feray, demande la révision cadastrale ; M. le ministre des travaux publics déclare que l'on s'en occupe, mais que les documents sont encore insuffisants ; M. Ventavon repousse la proposition, M. Léon Say la défend, M. Raudot l'accepte pour le budget actuel.

La proposition sur les trois contributions est rejetée par 339 voix contre 303. Suite du budget des recettes. L'amendement de Mgr Dupanloup, demandant que les bourses de l'Etat soient valables pour les institutions d'éducation libre, est rejeté par 447 voix contre 164. L'ensemble du budget est adopté par 656 voix contre 1. M. Millaud demande le vote immédiatement de la motion de déchéance Ranc et Melvil-Bloncourt, qui doit servir de point de départ au délai pour la convocation des électeurs. L'Assemblée décide par assis et levé que cette discussion est ajournée. L'Assemblée s'ajourne au 30 novembre.

Les trois groupes de la gauche se sont réunis séparément pour arrêter les moyens à prendre dans le cas où une convocation de réunion paraîtrait nécessaire pendant les vacances.

On remarque beaucoup, dans le discours prononcé hier par M. le ministre de l'instruction publique à la distribution des prix du concours général, le passage où il est dit que le maréchal de Mac-Mahon est bien résolu à maintenir « quand même, pendant sept années, l'ordre et la paix publique. »

Annonces

Vals. — Sources : Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique. Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270. PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. Cure N° 63,476. M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. Cure N° 47,422. EPUISEMENT. — Balwin, de débilement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse. Cure N° 76,448. Verdun, 16 janvier 1873. Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie. ERNEST CATRE, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LA RESTAURATION.

Sommaire du n° 9. I. La Situation, par H. Mayol de Lupé. — II. Elitane et Fathma, roman par ***. — III. Le Règne des capacités, par Coquille. — IV. L'Étiquette républicaine, par Emile Maury. — V. Littérature : Les Femmes et les Poètes, par Octave Lacroix. — VI. Le Théâtre de la Révolution, par Frédéric Béchard. — VII. Etudes juridiques : Le droit du conjoint survivant, par A. de Claye. — VIII. Caserrie parisienne par Louis Enault. — IX. Envois de Rome, par A. du V. — X. Revue politique, par Léon Rabain. Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE une grande quantité de Tuiles creuses pour toiture. — S'adresser au bureau du Journal du Lot.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES. BOUTIQUES de FÊTES VOTIVES. MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS. Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran. Bouquets d'Églises et de St-Sacrements, Fournitures pour fleurs ; Globes ronds et ovales ; Couronnes nuptiales et de première communion ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toutes couleurs. Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles. Sujets religieux. Feux d'artifice, Lanternes vénitiennes, Bouquets pour Fêtes votives.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES GAUVIN. VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui résultent de ces maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^o de 30 pil. : 2 fr. Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. G. D. G.) COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX. CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. Écrire franco. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication. S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

EN VENTE Chez M. J.-D. Crayssac, libraire Jean XXII et la Pologne ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors. Prix : 30 centimes. PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

AVIS. Vente aux enchères publiques. Le vingt-trois août, à huit heures du matin, jours suivants et utiles s'il y a lieu, au chef lieu de la commune de Lalbenque, par le ministère de Duc hoissier, à Cahors, il sera procédé, à la vente aux enchères publiques, du fond d'épicerie et mercerie, dépendant de la faillite du sieur Périé Jean dit Guiral. Avant cette époque toute personne qui voudrait traiter de gré à gré du dit fond pourra s'adresser au syndicat de la faillite.

NOUVEAU-NÉS Avis aux Mères. Toutes les maladies du premier-âge, Coliques des Nouveau-Nés, vomissements, diarrhée, insomnies, toux, fièvre, et surtout les Dentitions difficiles et les Convulsions, sont prévenues et guéries par le SIROP PADIATIQUE de E. TRYSSEDER, Pharmacien à Limoges (Mention honorable de la Société protectrice de l'Enfance). A Cahors, chez M. Rouquette, pharmacien.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES. M^{me} LINON FLEURISTE. rue du Fleecé, à Cahors. Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Feux d'artifices ; Lanternes vénitiennes en tous genres.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER EXIGER LE VÉRITABLE NOM